

Tabou européen



«Joyeux anniversaire» pouvait-on entendre samedi dernier à Rome, où avait été donné le coup d'envoi de l'UE actuelle, il y a précisément 60 ans, avec la signature des traités de Rome. Les membres fondateurs étaient à l'époque la France et l'Allemagne, qui étaient auparavant de farouches ennemis pendant plus d'un siècle, ainsi que l'Italie et les pays du Benelux. Aujourd'hui, l'Union européenne compte 28 membres et 27 d'entre eux se sont retrouvés le week-end dernier à Rome pour les noces de diamant. Therese May n'était déjà plus présente, car hier elle a déclenché l'article 50 comme annoncé, engageant ainsi la sortie officielle de la Grande-Bretagne de l'UE. Les chefs d'Etat européens réunis à Rome n'ont rien voulu laisser paraître de leur contrariété à ce sujet. Ils ont préféré invoquer l'unité européenne et ont signé la «déclaration de Rome», un document qui présente une vision de l'UE pour les années à venir. Il s'agit de créer un nouvel élan, affirme le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui ne se lasse pas de dresser un portrait élogieux de l'UE. Car en réalité, c'est précisément le contraire. La «déclaration de Rome» offre au mieux des éléments de démonstration des raisons pour lesquelles il n'y a justement pas de nouvel élan en Europe. Cela s'explique principalement par une formulation très générale, pour ne pas dire creuse, des objectifs: on veut une «Europe sûre et sécurisée; une Europe prospère et soucieuse du développement durable; une Europe sociale; une Europe plus forte sur la scène mondiale; une Europe déterminée à renforcer sa sécurité et sa défense communes». Qui n'en voudrait pas? C'est un sabir qui sonne bien, mais rien de plus. Et même la rédaction de cette déclaration de principe peu circonstanciée ne s'est pas faite sans difficultés. Jusqu'au dernier moment, la Grèce et quelques pays d'Europe de l'Est, notamment la Pologne, ont laissé planer la menace d'un refus de signature. Les Grecs ont demandé la prise en compte des questions sociales et si possible une certaine remise de dettes, alors que les Polonais ne goûtaient guère la mention d'une Europe à plusieurs vitesses. Ils craignent en effet de perdre de leur influence politique. Au final, le compromis obtenu est typique de l'UE. Chacun peut y trouver son compte, mais il n'y a plus de contraintes ni de calendrier pour les mesures concrètes. En d'autres termes: rien ne change. Soixante ans après sa création, l'Union européenne qui compte aujourd'hui plus de quatre fois plus de membres rencontre des difficultés croissantes et peine à imposer des décisions.

Cas de conscience

Le cas de conscience concernant l'avenir de la politique d'intégration européenne se pose en fait déjà depuis de nombreuses années, au plus tard depuis le quasi-effondrement de la Grèce en 2011. Mais même à Rome, cet

aspect n'a pas vraiment été discuté. L'heure était à l'auto-célébration et non à la gestion de crise, l'objectif étant pour une fois de privilégier l'ambiance festive par rapport au sommet de crise. Récemment, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a tout de même émis quelques vagues suggestions. Dans son livre blanc de début mars, il a esquisqué cinq scénarios pour l'avenir de l'Europe. A savoir: 1. continuer comme avant; 2. focalisation sur le commerce au sein du marché intérieur sans liberté totale de circulation des personnes ou collaboration étendue sur des questions telles que la politique migratoire; 3. une Europe à plusieurs vitesses; 4. une UE avec des compétences moins nombreuses mais plus étendues, p. ex. la création d'une Union de la défense et 5. une union fiscale beaucoup plus intégrée.

Même pour Jean-Claude Juncker, la variante actuelle fondée sur des demi-mesures n'est plus une solution et il refuse également le deuxième scénario. Il ne fonce cependant pas bille en tête et ne formule aucune recommandation concernant les scénarios restants. Il ne fait aucun doute qu'une union fiscale encore plus intégrée est de plus en plus irréaliste. Même les électeurs de gauche europhiles sont désormais assez sceptiques à l'égard de l'Europe. Une UE à plusieurs vitesses existe en revanche déjà dans les faits. Cet aspect dans le livre blanc se contente juste d'acter la réalité. La Grande-Bretagne n'applique par exemple pas totalement le traité de Schengen. L'Allemagne accepte p. ex. volontairement davantage de réfugiés que les autres Etats membres. Certains pays sont membres de l'UE, mais ne payent pas en euros. D'autres ont certes introduit l'euro, mais non pas signé le traité de Schengen. L'Europe à plusieurs vitesses existe depuis qu'il est question d'Europe. Les Allemands peuvent toujours rouler à pleine vitesse sur les autoroutes, alors que nous déployons ici bien des chevaux-vapeur pour des allures modestes.

Le problème de fond est ignoré

Il est significatif que Jean-Claude Juncker ignore le vrai problème fondamental de l'UE, à savoir la monnaie unique. Une politique monétaire uniforme, alors même que les Etats membres connaissent des situations économiques différentes ne fonctionne tout simplement pas à la longue. Les critères de Maastricht, autrement dit les mécanismes de contrôle, sont finalement une farce (cf. graphiques). Quant à la politique ultra-expansionniste menée depuis des années par la BCE, elle peut certes convenir à certains pays qui peinent à exporter, mais certainement pas à l'Allemagne.

Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, ne croit pas à ses deux premiers scénarios, mais a néanmoins voulu les présenter pour que l'on puisse au moins en discuter. Il n'y a que pour l'euro que ce n'est apparemment pas le cas. Celui-ci est tabou. L'Union européenne a certes été un vecteur de paix et de stabilité. Mais a-t-on besoin pour cela d'une monnaie commune? Juncker et Cie connaissent la

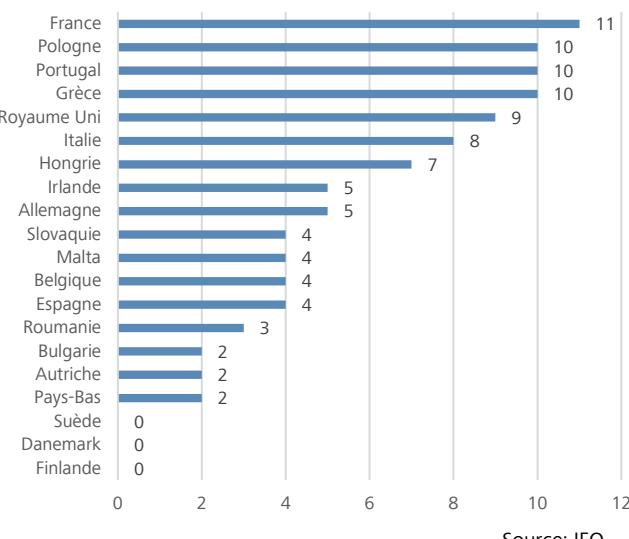
Tabou européen

réponse: c'est non. A l'instar de l'heure d'été. Pratiquement personne ne comprend pourquoi nous changeons d'heure deux fois par an et pourtant nous continuons à le faire.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

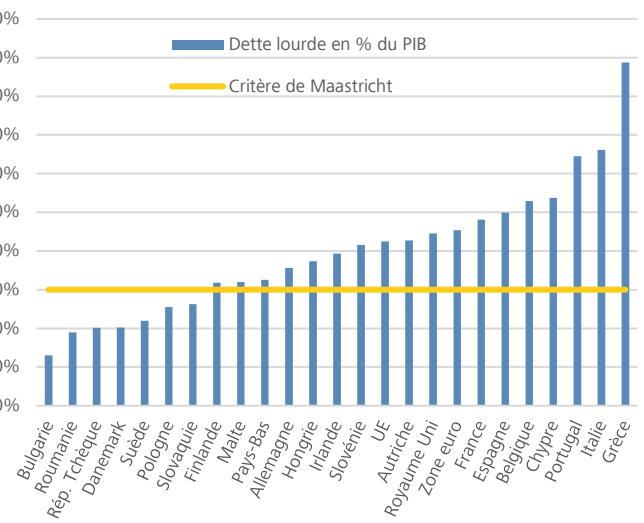
Non-respect des déficits dans l'UE

Nombre d'infractions au critère budgétaire de Maastricht de 3% (1999-2015)



Le critère de déficit de Maastricht est également peu respecté.

Dettes publiques en % du PIB (2015)



Source: Eurostat

Tabou européen

Raiffeisen Economic Research

economic-research@raiffeisen.ch

Tél. +41 44 226 74 41

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication.

Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.